

**Département des
Pyrénées Orientales**

**COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et le 30 juillet

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de la convocation : le 21 Juillet 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MALE Didier, ARANEGA Carmen, RUMEAU Jérôme, VIEGAS Marie-Josée, GUILLAUME Gilles, PICORNELL Marina, FRANCHET Jean-Francis, TROTIN Sylvie, GUY Fernand, SERRIE Jean-Pierre, LAFRANCAISE Yolande, GONZALVEZ Colette, TEXTORIS Dominique, MONELLS Christophe, MARY Bernard, CAMPS Claude, CATHALA Jérôme, TREMOUILLE Arnaud, FERRER Lucy, TILLOIS Pierre, MORELL Monique, GRIEU Alain, LESIEUR Brigitte, CUGULLERE Michel, DE VOLONTAT Philippe

Absents excusés : Marie DARNER (procuration à Colette GONZALVEZ), COLMENERO Carole (procuration à Jérôme CATHALA), Alexandre BEZAULT (procuration Mme le Maire)

Secrétaire de Séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2020/06/04 : Commission communale des impôts directs

Matière : **Affaires générales**

Rapporteur : Madame le Maire

L'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission présidée par le maire, ou l'adjoint délégué, comprend 8 commissaires.

Les 8 titulaires et les 8 suppléants sont désignés par Monsieur le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le rôle de cette commission est de se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties qui sert de base au calcul des taxes municipales.

Pour chaque local ayant fait l'objet d'un changement, elle donne un avis sur la valeur locative et prend la décision sur l'évaluation cadastrale. La commission est appelée à compléter le recensement des constructions terminées ou ayant changé d'affectation.

La commission se réunit au moins une fois par an sur convocation du Maire et le quorum est de 5 membres

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

Article 1 : **ADOpte** la liste suivante qui sera proposée à Monsieur le Directeur des services fiscaux qui prendra une décision de nomination des 8 membres titulaires et des 8 membres suppléants.

Objet : 2020/05/03 : Commission communale des impôts directs page 2/2

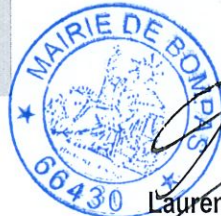
TITULAIRES	SUPPLEANTS
PUJOL Louis	CASTILLO Mathieu
MAGNAC Jean-Louis	LAVIEVILLE Yolande
FABRE Alain	LAURENT-NETZER Jessica
PIPO Henri	DARNER Daniel
CUGULLERE Michel	GUILMEMAT Georges
GRIEU Alain	NOELL Christiane
COSTE Marguerite	ORO Ludivine
COSTE Brigitte	FERNANDEZ Romain
COUSSERANS Claude	SEREZAT Miriana
FERRIS Marie- Luce	LAFFONT Alain
HURTADO Monique	PEREZ Yannick
NESNAS Lydie	ANDREU Nadine
GUILLAUME Gilles	FERRER Nathalie
VENDAL Linda	MONELLS Christophe
PUJOL Michel	ALBERICH Vanessa
TROTIN Sylvie	SEMENT Francis

Article 2 : *AUTORISE* Madame le Maire à signer tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Mme le Maire



Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE.....3.1.JUL. 2020